

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2015/134 - Fonctionnement des collèges publics - 3126
Concessions d'occupation de logements de service

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, autorise son président à signer :

- l'arrêté modificatif portant concession d'occupation de logements par nécessité absolue de service au collège Tomi Ungerer de Dettwiller, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération,
- l'arrêté dérogatoire par nécessité absolue de service autorisant l'occupation du logement du gestionnaire au collège Tomi Ungerer de Dettwiller (F4 125 m²) par M. Pascal PHILIBERT, Adjoint Technique des Collèges en poste au collège de Dettwiller,
- les conventions d'occupation précaire de logements de service pour les collèges Nicolas Copernic à Duttlenheim, Europe à Obernai et Hans Arp à Strasbourg, en faveur des bénéficiaires et selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc192969-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15